

**Décrets présidentiels du 18 Moharram 1423  
correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux  
fonctions de directeurs de la protection civile de  
wilayas.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la protection civile aux wilayas, exercées par MM. :

- Rabah Houd, à la wilaya de Batna ;
- Chelihi Dahmane, à la wilaya de Tébessa ;
- Larbi Zarzi, à la wilaya de Mila ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur de la protection civile de la wilaya de Laghouat, exercées par M. Nourreddine Cherriar, appelé à exercer une autre fonction.

★

**Décret présidentiel du 18 Moharram 1423  
correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux  
fonctions du directeur régional des douanes à  
Béchar.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des douanes à Béchar, exercées par M. Djillali Larbi, appelé à exercer une autre fonction.

★

**Décret présidentiel du 18 Moharram 1423  
correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux  
fonctions d'un directeur d'études au ministère de  
l'énergie et des mines.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études au ministère de l'énergie et des mines, exercées par M. Mohamed Bisker, admis à la retraite.

★

**Décret présidentiel du 18 Moharram 1423  
correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux  
fonctions d'un sous-directeur au ministère de  
l'énergie et des mines.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de l'évaluation des ressources au ministère de l'énergie et des mines, exercées par M. Abdenour Bouchene, admis à la retraite.

**Décret présidentiel du 18 Moharram 1423  
correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux  
fonctions du directeur des mines et de l'industrie  
à la wilaya de Djelfa.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeur des mines et de l'industrie à la wilaya de Djelfa, exercées par M. Naoui Nouioua, admis à la retraite.

★

**Décrets présidentiels du 18 Moharram 1423  
correspondant au 1er avril 2002 mettant fin aux  
fonctions de directeurs généraux des offices de  
promotion et de gestion immobilières (O.P.G.I) de  
wilayas.**

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeurs généraux des offices de promotion et de gestion immobilières (O.P.G.I) aux wilayas, exercées par MM. :

- Benalel Dorbhan, à la wilaya de Laghouat ;
- Yacine Zeroual, à la wilaya de Batna ;
- Tahar Ziani, à la wilaya de Tébessa ;
- Chérif Youbi, à la wilaya de Jijel ;
- Abdelhamid Bahloul, à la wilaya de Sétif ;
- Maamar Hebbache, à la wilaya de Annaba ;
- Mosbah Rabehi, à la wilaya de Guelma ;
- Hamid Bouchakour, à la wilaya de Mascara ;
- Mohamed Lazhari Obeidi, à la wilaya de Ouargla ;
- El-Oualid Khireddine, à la wilaya d'Oran ;
- El Hadj Soltani, à la wilaya de Aïn Defla ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 18 Moharram 1423 correspondant au 1er avril 2002, il est mis fin aux fonctions de directeurs généraux des offices de promotion et de gestion immobilières (O.P.G.I) aux wilayas, exercées par MM. :

- Benaziz Dendani, à la wilaya d'Oum El Bouaghi ;
- Ahmed Bensalem, à la wilaya de Biskra ;
- Farid Bensebiani, à la wilaya de Béchar ;
- Seddik Kirati, à la wilaya de Khenchela ;
- Abdelkader Mekehali, à la wilaya de Relizane ;

appelés à réintégrer leur grade d'origine.